

**DEPARTEMENT DE L'AIN – COMMUNE DE NANTUA****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****CONSEIL MUNICIPAL-SEANCE ORDINAIRE du vendredi 10 avril 2026**

Légalement convoqué le 04 avril 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance d'installation le vendredi 10 avril 2026, à 19h, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Séverine DEBUS, Maire.

Présents : Mmes et MM. Jean-Claude RUGGERI, Anne-Claude FERRY, Quentin MOLLARD, Fouad SALAH, Charlotte COGNAT, Thierry PLANÇON, Daphné CORDIER, Muhammed YLMAZ, Bertrand BONNAMOUR, Franck RODRIGUES, Catherine LANÇON, Salih BERTAN, Damien LAMBERT, Jean-Pascal THOMASSET, Renaud DONZEL, Bernard TAVERNIER, Isabelle LAGNIER, Annick SERRE (arrivée à 19h30)

Absents excusés : Bénédicte DA MOURA pouvoir à Anne-Claude FERRY, Elena MIKHAILIOUK pouvoir à Jean-Claude RUGGERI, Françoise BAILLY pouvoir à Bertrand BONNAMOUR, Maëlys AGUAYO pouvoir à Séverine DEBUS

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 19

Nombres de pouvoirs : 4

Nombre de membres votants : 23

DL 2026-29 : Désignation des représentants de la commune auprès de la Fédération des Sites Clunisiens

Comme à chaque renouvellement de conseil municipal il convient de procéder à la désignation des représentants des communes dans différents organismes.

L'article L2121-21 du CGCT prévoit que lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination il est procédé par un vote à bulletin secret à la majorité absolue à 2 tours. si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Néanmoins ce même article offre la faculté au conseil municipal de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Aussi le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé à **l'unanimité** de recourir au vote à main levée afin de procéder à la désignation des représentants de la commune de Nantua auprès de la **Fédération des sites clunisiens**.



DEPARTEMENT DE L'AIN – COMMUNE DE NANTUA

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 17/04/2026

ID : 001-210102695-20260410-202629-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL-SEANCE ORDINAIRE du vendredi 10 avril 2026

Monsieur Quentin MOLLARD et Monsieur Bertrand BONNAMOUR ont ainsi été désignés à l'unanimité représentants de la commune de Nantua auprès de la Fédération des sites clunisiens

Le Maire,

Séverine DEBUS



Le Secrétaire de Séance,

Damien LAMBERT

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Nantua le.....

Publication ou affichage le

Séverine DEBUS, Maire de Nantua